

Les clefs de notre développement culturel

Triangle : spécial création
Numéro 65, janvier 1992

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/42510ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions l'Interligne

ISSN

0227-227X (imprimé)
1923-2381 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

(1992). Les clefs de notre développement culturel. *Liaison*, (65), 14–15.

Si le gouvernement de l'Ontario veut assurer le développement artistique et culturel de sa communauté francophone, il faut que le Conseil des arts de la province et le ministère de la Culture et des Communications reconnaissent, tant dans leurs structures que dans leurs budgets, la spécificité franco-ontarienne. Il faut aussi permettre à l'Office des affaires francophones de jouer un rôle de leadership aux niveaux interministériel et intergouvernemental.

Les clefs de notre développement culturel

Voilà les grandes axes qui se dégagent du rapport du Groupe de travail pour une politique culturelle des francophones de l'Ontario, rendu public à Toronto le 7 novembre 1991 par la ministre Karen Haslam. Invitée à créer un comité exécutif tripartite (gouvernement, communauté franco-ontarienne et Alliance culturelle de l'Ontario) chargé d'élaborer un suivi au rapport, la ministre a annoncé dès le lendemain, à Ottawa, la création d'un comité *consultatif* ministériel sur la politique culturelle des francophones de l'Ontario, coprésidé par elle-même et le ministre délégué aux affaires francophones. Le comité comprendra des représentants du ministère de la Culture et des Communications, du Conseil des arts de

l'Ontario, de l'Office des affaires francophones, de l'Alliance culturelle de l'Ontario, de Direction Jeunesse et du Groupe de travail.

Intitulé *Clefs en main*, le rapport formule, au total, quarante-neuf recommandations. Elles s'inspirent des quatre principes suivants : a) il faut éviter la duplication des services et réaménager les ressources existantes; b) il faut rattraper par des augmentations budgétaires les conditions de sous-financement chronique; c) il faut que les investissements financiers dans la culture puissent se faire sur une base triennale; d) il faut faciliter un accès direct et simple aux divers programmes et octrois. Les dix recommandations

clefs (voir encadré) découlent d'un examen de la situation ou des enjeux et reposent sur sept objectifs et autant de stratégies. La ministre de la Culture et des Communications n'a pas voulu commenter ces recommandations avant que la communauté n'ait eu le temps d'en prendre connaissance et d'y réfléchir. Elle a noté que «les budgets sont restreints» et ajouté tout de go que, «malgré cela, nous avons la possibilité de concentrer nos ressources». Peut-on déjà voir dans l'emploi du verbe «concentrer» une sensibilité ministérielle à notre spécificité culturelle?

Les enjeux

Pour toute société à la recherche d'une qualité de vie, la culture apparaît comme

10 RECOMMANDATIONS-CLEFS

1. création d'une Division franco-ontarienne au sein du ministère de la Culture et des Communications de l'Ontario, avec son sous-ministre adjoint, son mandat distinct, sa gamme complète de programmes, ses ressources financières et humaines;
2. élargissement du mandat du Bureau franco-ontarien du Conseil des arts de l'Ontario pour englober toutes les disciplines et dotation budgétaire en conséquence, y compris un fonds spécial de rattrapage;
3. création d'une Direction interministérielle et intergouvernementale au sein de l'Office des affaires francophones pour assurer une concertation, une coordination et une cohésion au niveau des services culturels aux Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes, et ce, à tous les paliers de gouvernement;
4. financement de base triennal pour les organismes provinciaux de services aux arts et à la culture;
5. responsabilité des municipalités dans le financement de base des centres culturels;
6. appui financier aux radios communautaires et reconnaissance des médias francophones au niveau de la publicité gouvernementale;
7. reconnaissance formelle de la contribution originale du patrimoine franco-ontarien à la richesse culturelle de la province;
8. statut professionnel pour les artistes et politique fiscale qui favorise la consommation, l'acquisition et la diffusion du produit culturel;
9. développement, de manière concertée, de l'animation culturelle dans les écoles et la communauté;
10. développement, tant au niveau de sa programmation que de sa technologie, de La Chaîne française de TVOntario et politique d'embauche proactive envers la communauté franco-ontarienne

«l'environnement mental de l'être humain». Les membres du Groupe de travail voient la culture comme un investissement et l'art comme un moyen incontournable de développer la culture. L'artiste devient dès lors le ferment de la culture. Celle-ci est «ni un luxe ni un ornement, mais un élément essentiel de la vie».

Au Canada, les politiques de bilinguisme ont malheureusement eu pour effet de prendre la langue pour la culture. Il en résulte que la population-cible «n'est ni assez motivée ni assez concernée par sa culture». De plus, la dispersion et le manque de communication chez les Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes font en sorte que la communauté «devient vite clandestine et se marginalise». Cela est particulièrement manifeste chez les jeunes.

Enfin, il y a exploitation de l'artiste mais pas de ses oeuvres. Les politiques de financement encouragent la création sans se soucier de la mise en marché du produit. «En portant toute son attention sur les oeuvres sans tenir compte des moyens de diffusion, de promotion et de distribution, la bureaucratie gouvernementale a oublié la base, le public». On note d'ailleurs à quel point le réseau de distribution et de diffusion est pauvre, n'existant «qu'en pièces détachées».

Le Groupe de travail établit le constat général suivant : «si l'art franco-ontarien est bien vivant, son public, lui, ne l'est pas. En fait, il n'est pas mort : il est déprimé. Il n'a pas faim, il n'a pas soif : il est sans désir».

Sept objectifs

Le Groupe de travail énonce sept objectifs devant «inspirer une action déterminante».

1. fonder l'identité franco-ontarienne sur la culture et non sur la langue, d'où l'importance de diffuser à flot et quotidiennement nos produits culturels et artistiques;

2. créer, à défaut d'une unité géographique, une unité de perception et d'action (les médias jouent un rôle clef dans le premier cas et, dans le second, l'autonomie de gestion est la clef de voute);

5. coordonner les ressources institutionnelles en assurant la mise sur pied, à l'échelle de la province, d'un réseau de diffusion et de distribution pluridisciplinaire;

6. accorder aux jeunes un rôle actif dans la participation à la culture, notamment par le biais de l'animation;

7. reconnaître que l'identité franco-ontarienne évolue et se forge grâce à des apports nouveaux du monde entier.

Sept stratégies

1. faire de l'animation culturelle un véritable outil de développement;

2. donner à la communauté franco-ontarienne le contrôle de ses institutions culturelles;

3. donner à la communauté franco-ontarienne un accès à sa production culturelle à travers des réseaux (médias, centres, etc.) et des circuits (diffusion, promotion, distribution);

4. investir dans les artistes comme dans un bien essentiel et assurer des conditions de création adaptées à leurs besoins spécifiques;

5. établir des mécanismes de concertation et de liaison à l'intérieur de l'appareil gouvernemental, au sein de la communauté

(via l'Alliance culturelle de l'Ontario) et au niveau intergouvernemental;

6. rendre la culture populaire en canalisant, entre autres, l'énergie de la jeunesse;

7. intégrer l'expérience et les talents des francophones de souche récente aux structures et aux circuits de la communauté.

Note : *Liaison* reviendra sur la question des politiques culturelles dans son dossier de mars 1992.



De gauche à droite, à l'arrière : Élise Ménard, Derrick de Kerckhove, Michel Gérin, Jean Malavoy; à l'avant : Clément Bérini, Denise Truax-Leith, Yolande Grisé (présidente) et Marie-Monique Jean-Gilles.

Photo : Louie Palu

3. cesser de présenter la langue française comme un devoir d'État et, dans le but de développer une synergie, provoquer chez la communauté franco-ontarienne une nouvelle complicité avec ses acteurs et actrices culturels;

4. dynamiser l'image de l'entreprise culturelle en cessant d'encourager les arts, la culture et le patrimoine «à coup de subventions à la pièce», permettant ainsi aux acteurs et actrices culturels d'agir en travailleurs autonomes;